

voir la nature sauvage dans toute sa splendeur. Cela ne coûtera pas trop cher en fait de services. Mais si l'on veut aller dans les Rocheuses à l'ouest de Calgary ou dans la région de Banff et de Jasper, on se rend compte facilement des besoins énormes du tourisme.

Le touriste ne vient pas au Canada, il ne quitte pas non plus l'Est du pays à destination de Banff, Waterton et Jasper pour solliciter des services. Il a dépensé une certaine somme pour séjourner dans cette région pendant deux ou trois semaines et ces services, il les exige. Avant d'adopter ce bill, quelle assurance nous a-t-on donnée quant à l'empressement futur de la société de la Couronne à répondre aux demandes de l'industrie touristique?

Le secrétaire parlementaire peut bien dire qu'on pourra s'occuper de cela au comité, mais je suis méfiant à l'égard de ce projet de loi et non sans raison, car j'ai été témoin de conflits et de difficultés dans les parcs nationaux et d'inquiétude et d'agitation chez les gens qui y habitent en ce qui concerne leurs baux et la possibilité pour eux d'offrir des services aux touristes.

Je demande au secrétaire parlementaire si les citoyens de Banff, Jasper et Watertown pourront se présenter devant le comité pour faire connaître leurs idées sur les services que doit assurer une société de la Couronne. Je pose là une question sérieuse, car trop souvent le gouvernement a fait fi des aspirations des citoyens et des soucis des contribuables. Une chose que bien des gens devraient se demander, c'est comment percevoir des impôts sans représentation? De crainte qu'on pense qu'il n'y a pas d'impôts dans les parcs nationaux, je voudrais lire une lettre sur le sujet. A cause de l'heure tardive, j'hésite à commencer la lecture de cette lettre qui traite longuement de la question et signale que l'évaluation des terrains s'est accrue de 500 p. 100 et les impôts, de 1875 p. 100. Certes, nous ne pouvons adopter à la légère ce bill qui fera passer la direction et le contrôle de ce vaste secteur à une société de la Couronne, sans souci pour les citoyens qui paient les impôts. S'il y a un principe auquel nous nous attachons, c'est bien celui du gouvernement représentatif, du gouvernement responsable. Nous croyons aux impôts selon la représentation, mais le projet de loi n'en tient pas compte.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

DÉFENSE NATIONALE—SAINT-JEAN, N.-B.—  
L'INSUFFISANCE D'INFANTRIE DANS  
LA MILICE

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de la Défense nationale et le secrétaire parlementaire de leur coopération qui m'a permis de soulever cette affaire ce soir, alors que je n'avais posé la question qu'aujourd'hui. Je voulais savoir si le ministre avait reçu le mémoire qui avait été adressé à bien des gens et qui concerne l'absence d'un élément d'infanterie à Saint-Jean, dans le Nouveau-Brunswick. Ce mémoire a été élaboré par une commission consultative formée par des officiers de la milice du Nouveau-Brunswick qui, je crois, remplissent des fonctions officielles. Je conçois qu'il n'a peut-être pas été possible de recueillir beaucoup d'informations ce soir, mais je voudrais exposer dès à présent quel était mon propos.

● (10.00 p.m.)

Ce n'est, monsieur l'Orateur, qu'à la Noël qu'il a été procédé, à des réductions de dépenses dans la milice dans tout le pays et, de divers côtés, on s'y attendait. Nous nous étions habitués à l'idée au Nouveau-Brunswick qu'après les divers remaniements militaires qui se produisaient, il n'y aurait plus d'autres réductions. C'est donc avec un vif étonnement que nous avons appris la pire nouvelle possible, savoir que les éléments d'infanterie, selon la terminologie des spécialistes militaires, seraient entièrement retirés de Saint-Jean, centre le plus peuplé de la province et ville qui a une magnifique histoire militaire. Il se peut, à ce qu'on me dit, que des compagnies du bataillon actuel d'infanterie au Nouveau-Brunswick soient déplacées. J'espère que le secrétaire parlementaire examinera sérieusement la question, car les réductions n'entreront pas complètement en vigueur avant le 31 mars prochain. Le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a déjà étudié le budget de la défense et a offert des propositions sur la formation de la milice. Je ne suis pas un spécialiste de la question et je me garderai d'en discuter. Je ne parle qu'à titre de député qui a participé aux débats sur cette question.

Il y a eu plusieurs réorganisations et trois ou quatre étaient de grande ampleur. Pour-